



L'année du changement



Etienne BRUNEAU

Cette année 2006 restera probablement dans la mémoire apicole comme étant l'année du changement.

Pensez aux différentes législations qui ont été mises en application ou finalisées cette année (les publications sont prévues pour début 2007) : notification obligatoire des apiculteurs qui vendent ou distribuent leur miel, législation hygiène avec la mise en place d'un guide de bonnes pratiques, modification de la législation vétérinaire et de ses effets sur l'utilisation des produits de traitement de la varroase avec l'arrivée de nouveaux produits de traitement à statut de médicaments vétérinaires... et législation sur les maladies à déclaration obligatoire qui impose la formation des assistants apicoles et élargit les possibilités d'actions en cas de foyer de loque.

Tous ces textes de loi nous touchent directement. Leurs modalités d'application sur le terrain ont fait l'objet de négociations souvent vives, avec des périodes d'interrogations et de déceptions. En

définitive, de nombreux points d'interrogation ont trouvé une solution favorable aux apiculteurs : redevance de l'AFSCA si l'on détient plus de 24 colonies, autorisation d'utiliser du thymol en traitement, guide de bonnes pratiques assez souple qui permet aux petits apiculteurs de continuer leur activité sans investissements particuliers... Les spécificités de notre hobby ont donc été reconnues en grande partie.

Dans ce contexte demandant des réponses rapides, la Fédération Apicole Belge s'est restructurée. Ses réunions plus fréquentes lui permettent de suivre de près ces dossiers et d'intervenir en cas de besoin (voir communiqué p. 19). Son récent élargissement à de nouvelles fédérations flamandes (Limbourg et Brabant flamand) en font l'association la plus importante de l'apiculture belge.

Par ailleurs, un groupe « Abeilles et pesticides » initié par le ministre de la Santé

publique a vu le jour en début d'année. Aujourd'hui, les apiculteurs y occupent vraiment leur place et peuvent se faire entendre. Suite à leur demande, une étude visant à vérifier la présence d'imidaclopride dans le nectar et le pollen de moutarde semée derrière escourgeon traité au Gaucho devrait être réalisée par le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux.

L'année 2007 s'annonce plus calme, ce qui nous permettra d'informer les apiculteurs dans des délais raisonnables pour les aider, par exemple, à traiter efficacement leurs ruches contre la varroase. Nous mettrons également tout en œuvre pour les aider à avoir un accès rapide aux informations qui leur sont nécessaires pour pratiquer leur passion dans les meilleures conditions.

Etienne Bruneau,
administrateur délégué